



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

MP.EIA/WG.1/2005/4  
20 juillet 2005

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

Réunion des Parties à la Convention sur l'évaluation de l'impact  
sur l'environnement dans un contexte transfrontière

Groupe de travail de l'évaluation de l'impact sur l'environnement  
(Neuvième réunion, Genève 3-5 avril 2006)

**RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SEPTIÈME RÉUNION  
DU COMITÉ DE L'APPLICATION**

1. Le Comité de l'application a tenu sa septième réunion à Helsinki les 3 et 4 mars 2005.
2. Ont participé à la réunion les membres du Comité représentant les Parties ci-après: Allemagne (M. Matthias Sauer), Arménie (M<sup>me</sup> Margarita Korkhmazyan), ex-République yougoslave de Macédoine (M<sup>me</sup> Menka Spirovska), Finlande (M<sup>me</sup> Seija Rantakallio) et Slovaquie (M. Tomáš Černohous). Le membre représentant la Pologne (M. Jerzy Jendrovska) avait fait savoir au Comité qu'il ne serait pas en mesure de participer à la réunion. Les membres représentant la Croatie (M. Nenad Mikulic) et le Kirghizistan (M<sup>me</sup> Gulfiya Shabaeva) avaient fait savoir au Comité qu'ils ne seraient pas en mesure de participer à la réunion et avaient envoyé des remplaçants, M<sup>me</sup> Vesna Montan et M<sup>me</sup> Dinara Kutmanova, respectivement.
3. La Présidente, M<sup>me</sup> Rantakallio, a ouvert la réunion. Le Comité a adopté son ordre du jour établi par le secrétariat.

**I. RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SIXIÈME RÉUNION  
DU COMITÉ DE L'APPLICATION**

4. Le Comité a noté que le sens d'un mot au paragraphe 6 du rapport sur les travaux de sa sixième réunion (MP.EIA/WG.1/2005/3) qui énumérait les diverses questions dont il fallait tenir compte dans les règles de fonctionnement avait été modifié dans le cadre du travail d'édition. Le mot «initiatives» devrait s'entendre comme signifiant l'«initiative du Comité» parce que le texte sur la structure et les fonctions du Comité (figurant en appendice à la décision III/2) ne parle pas d'initiatives au pluriel; il y est seulement fait référence à l'initiative – au singulier – que peut prendre le Comité.

## **II. EXAMEN DU SYSTÈME DE PRÉSENTATION DE RAPPORTS SUR LE RESPECT DES OBLIGATIONS, 2003-2005**

### **A. Système de présentation de rapports sur le respect des obligations**

5. Le Comité a révisé le projet de questionnaire pour le rapport de pays sur la mise en œuvre, en tenant compte des questions générales de respect des obligations que les membres du Comité avaient recensées lors de l'étude de la partie de l'examen de 2003 qui leur avait été confiée. Le Comité a décidé ce qui suit:

- a) D'inclure une introduction au début de la formule de rapport, afin de présenter le questionnaire et de donner des instructions sur la manière de le remplir;
- b) D'envoyer à chaque Partie une formule de rapport de pays où son nom figurerait déjà;
- c) D'utiliser Microsoft Word pour que le rapport ait une présentation plus conviviale;
- d) De charger des membres du Comité d'aider les Parties à remplir le questionnaire si nécessaire, à savoir:
  - M<sup>me</sup> Korkhmazyan et M<sup>me</sup> Shabaeva pour la version russe; et
  - M. Černohous et M. Sauer, pour la version anglaise;
- e) D'achever la préparation du projet de questionnaire par courrier électronique et de le soumettre aux fins de traduction le 16 mars 2005, la traduction russe étant assurée par M<sup>me</sup> Korkhmazyan et vérifiée par M<sup>me</sup> Shabaeva ou M<sup>me</sup> Kutmanova; et
- f) D'expédier le questionnaire en anglais et en russe aux Parties le 4 avril 2005. Le texte du questionnaire serait examiné par le Groupe de travail de l'évaluation de l'impact sur l'environnement à sa huitième réunion qui se tiendrait à Genève du 27 au 29 avril 2005.

6. Le Comité est convenu de suggérer au Groupe de travail que le questionnaire soit distribué aux Parties en octobre 2005 afin qu'il puisse être renvoyé rempli au secrétariat d'ici avril 2006. Le Groupe de travail serait prié de formuler des observations sur le projet de questionnaire; le Comité finaliserait le rapport par courrier électronique si aucune modification majeure n'était proposée.

### **B. Questions spécifiques de respect des obligations**

7. Le Comité a décidé d'envoyer une lettre aux Parties desquelles il voulait obtenir des éclaircissements concernant la mise en œuvre ou le respect de la Convention. Le Comité demanderait à ces Parties de préciser leur situation et d'indiquer comment elle avait évolué depuis 2003. Une assistance leur serait offerte si nécessaire.

8. Il a été convenu que le secrétariat distribuerait un projet de lettre par courrier électronique pour observations. Il enverrait ensuite la lettre au nom du Comité. Ce dernier a décidé d'examiner les réponses à sa prochaine réunion.

### **III. STRUCTURE ET FONCTIONS DU COMITÉ DE L'APPLICATION S'AGISSANT DE L'EXAMEN DE QUESTIONS RELEVANT DU PROTOCOLE RELATIF À L'ÉVALUATION STRATÉGIQUE ENVIRONNEMENTALE**

9. Il a été noté que la Réunion des signataires du Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale avait créé un groupe de travail restreint, comprenant les délégations de l'Allemagne, des Pays-Bas et du Royaume-Uni, chargé d'élaborer une proposition sur les modalités à suivre pour appliquer au Protocole la procédure d'examen du respect des dispositions de la Convention. La proposition devait être présentée à la Réunion des signataires pour examen.

10. Le Comité a estimé que la tâche confiée à ce groupe de travail restreint faisait double emploi avec la sienne, compte tenu en particulier de la composition du Comité lorsqu'il s'agit d'examiner des questions relevant du Protocole. Il a par conséquent décidé de soumettre cette question à la Réunion des signataires et au Groupe de travail de l'évaluation de l'impact sur l'environnement afin qu'ils déterminent s'il était nécessaire que le Comité et le groupe de travail restreint coopèrent sur ce point.

11. Le Comité a chargé M<sup>me</sup> Rantakallio et M. Sauer d'agir en son nom concernant cette question.

### **IV. PLAN DE TRAVAIL**

12. Le Comité a examiné les autres questions inscrites à son plan de travail et a chargé certains de ses membres d'élaborer une documentation qui serait par la suite examinée par le Comité dans son ensemble. Il est convenu d'examiner les progrès réalisés dans l'exécution de son plan de travail à sa prochaine réunion.

#### **A. Règles de fonctionnement**

13. Le Comité a décidé que la liste de questions, élaborée au cours de sa dernière réunion et rédigée par le secrétariat, constituait un point de départ pour ses travaux sur les règles de fonctionnement proposées. Il a chargé MM. Jendrovská et Sauer d'élaborer une documentation concernant ce point, un avant-projet étant là encore rédigé par le secrétariat. Il a été convenu que le Comité dans son ensemble examinerait les procédures à suivre pour les communications et l'initiative que peut prendre le Comité avant qu'un document ne soit élaboré sur cette question.

#### **B. Structure et fonctions du Comité**

14. Le Comité a décidé de continuer d'examiner sa structure et ses fonctions.

#### **C. Examen du respect des obligations**

15. Le Comité a estimé que la préparation d'un document récapitulatif de 16 pages établi à partir des rapports de pays et qui serait examiné par la Réunion des Parties rentrerait dans le cadre du système de présentation de rapports. Après la quatrième Réunion des Parties, le prochain Comité engagerait son examen du respect des obligations à partir de ce document récapitulatif.

Le Comité a chargé M<sup>me</sup> Spirovska, M. Mikulic et M. Černošous d'élaborer un projet de sommaire pour ce document récapitulatif.

#### **D. Encourager les Parties à saisir le Comité**

16. Le Comité a rappelé que son mandat comprenait une disposition autorisant une Partie qui, malgré ses efforts, n'était pas ou ne serait pas en mesure de respecter pleinement ses obligations au titre de la Convention, à rédiger une communication. Le Comité a chargé M<sup>me</sup> Rantakallio et M<sup>me</sup> Spirovska d'élaborer des propositions sur la manière d'encourager les Parties à saisir ainsi le Comité.

#### **E. Rapport de synthèse sur les activités du Comité présenté à la Réunion des Parties**

17. Le Comité a chargé M<sup>me</sup> Rantakallio et le secrétariat d'élaborer une documentation pour un projet de rapport de synthèse.

#### **V. COMMUNICATION DE LA ROUMANIE**

18. Le secrétariat a fait le point sur la correspondance relative à la communication de la Roumanie concernant la construction du canal de Bystroe en Ukraine. Il a été rappelé au Comité que, conformément au paragraphe 15 du texte sur sa structure et ses fonctions, il ne pouvait plus examiner une communication si une procédure d'enquête avait été engagée sur la question.

19. Le secrétariat a rendu compte de l'état d'avancement de la procédure d'enquête engagée au titre de la Convention, à la demande de la Roumanie. Le Comité a prié le secrétariat de lui communiquer des renseignements actualisés sur cette question à sa prochaine réunion.

#### **VI. AUTRES QUESTIONS**

20. Le Comité a noté que le projet de protocole relatif à l'EIE transfrontière pour la région de la mer Caspienne en était aux premiers stades de son élaboration. Il a décidé de revenir sur cette question ultérieurement.

21. Il a été décidé que la Présidente présenterait le rapport de la sixième réunion du Comité, le rapport informel sur sa septième réunion, ainsi qu'un projet de formulaire révisé pour les rapports de pays (questionnaire révisé) au Groupe de travail de l'évaluation de l'impact sur l'environnement, à sa huitième réunion.

22. Le Comité est convenu qu'un récapitulatif des principales décisions prises lors de sa septième réunion devrait être distribué peu de temps après la réunion et être approuvé par courrier électronique. Il a également été convenu que le projet de rapport sur la réunion serait communiqué ultérieurement pour observations par courrier électronique.

23. Le Comité a décidé de se réunir à nouveau à Genève, les 14 et 15 novembre 2005.

24. La réunion s'est achevée le vendredi 4 mars 2005.

-----